

Approbation des comptes-rendus des CFVU du
09 novembre 2021, du 16 novembre 2021, du
23 novembre 2021 et du 12 décembre 2021

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 29 mars 2022

Délibération 2022/03/CFVU – 35

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19, portant notamment création de l'article L3131-15 du Code de la santé publique portant interdiction aux personnes de sortir de leur domicile ;

Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 06 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu les circonstances exceptionnelles liées aux mesures de confinement ;

Vu les statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35.

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent les comptes-rendus des CFVU du 09 novembre 2021, du 16 novembre 2021, du 23 novembre 2021 et du 12 décembre 2021.

Toulouse, le 29 mars 2022

Le Président

Jean-Marc BROTO



Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 22

Nombre de voix favorables : 13
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 9
Nombre de votes blancs : 0